

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

Berser
Levrault

Commune d'Allevard



Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2024

Rappel réglementaire

La commune est tenue d'organiser un Débat d'orientations budgétaires et de produire un Rapport d'orientations budgétaires.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au sein du conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Ce DOB doit inclure :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette

Ce débat a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat, en sus de la délibération en prenant acte, s'applique à l'ensemble des structures soumises au débat d'orientation.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

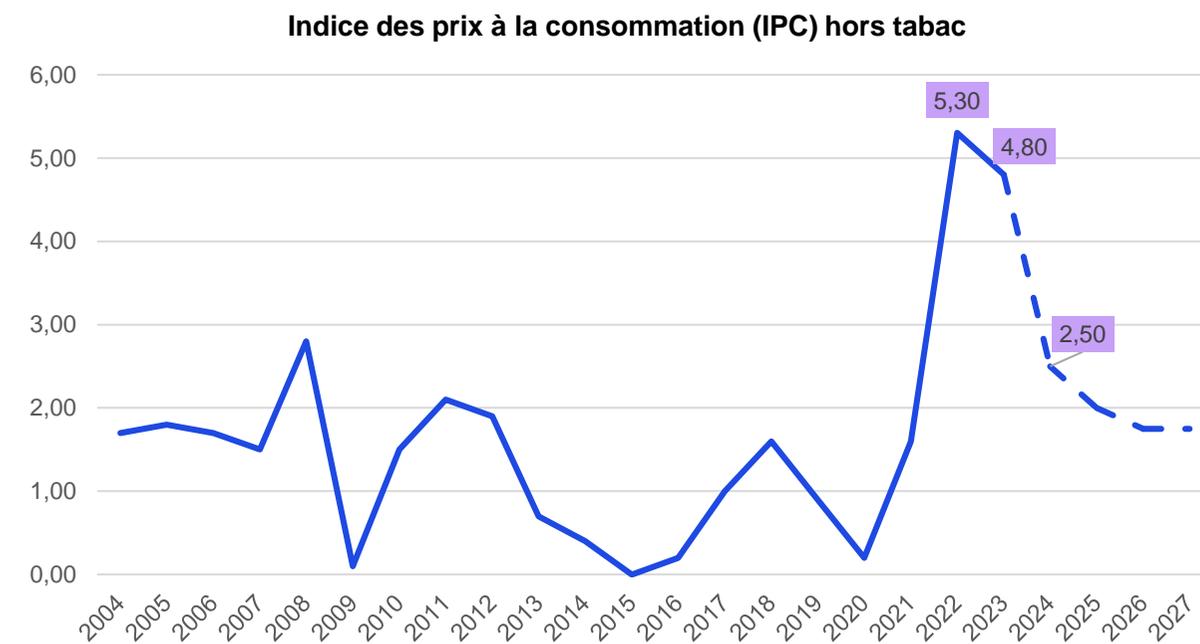
Berser
Levrault

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

L'environnement macroéconomique national marqué par la prudence

Préambule

Marqueur incontournable des débats autour de l'évolution de la situation financière des collectivités en 2023, l'inflation semble s'orienter vers une perspective de décélération, anticipée dès 2024 et sur les années à venir.



Source : INSEE et prévisions LPPF

L'inflation s'est établie en 2022 à +5,3 % en moyenne annuelle, après +1,6 % en 2021.

Initialement projetée à 4,2% (PLF23), elle s'établirait finalement en 2023 à un niveau légèrement en deçà de 2022 (+4,8%).

Le Gouvernement table sur une poursuite de la décélération, de +2,6% en 2024 à +1,75% à compter de 2026.

Des implications concrètes à attendre pour les collectivités :

- **Une croissance de la TVA 2023** plus faible qu'attendue initialement (+3,7% contre +6,1% attendu en début d'année). **Une projection de la TVA pour 2024 de +4,5%.**
- **Une revalorisation des valeurs locatives forfaitaires** ralentie pour 2024 (+3,8% contre +7,1% appliqué en 2023).

Préambule

Dans ce contexte, une situation des collectivités locales marquée, en 2023, par des perspectives en retrait, avec notamment une poursuite de la hausse des dépenses.

- **2021** : une reconstitution des marges de manœuvre financières grâce à la dynamique de recettes et à une moindre augmentation des charges.
- **2022** : un impact de la **crise énergétique** partiellement absorbé par la **dynamique de TVA**, des **situations contrastées** par type de collectivité.
- **2023** : une analyse de situation qui s'annonce moins favorable :
 - Un **ralentissement de la croissance des recettes** : croissance de la TVA inférieure à 2022, **recul des DMTO** (effet de la hausse des taux d'intérêts et de la baisse de l'immobilier), malgré le dynamisme des bases de fiscalité (bases foncières indexées sur l'inflation : +3,4% en 2022, +7,1% en 2023).
 - Des **dépenses qui continuent d'augmenter avec un temps d'avance** : inflation maintenue avec un effet retard sur les prestations de service, hausse du point d'indice pour les agents, hausse des frais financiers, etc...
 - **Soit une perspective de rétractation de l'épargne brute de l'ensemble des collectivités** (sauf EPCI : stabilité potentielle).

Le bloc communal

La situation 2022, en accroissement (épargne brute : +5,1%) **est contrastée selon le type de collectivités** :

- Cette amélioration se concentre sur les EPCI (+9,9%)
- Une quasi-stagnation pour les communes (+1,8%), du fait d'une dynamique fiscale moindre et d'un poids des dépenses d'énergie plus important

En 2023, une baisse de l'épargne brute de près de 2,6% à prévoir pour les communes ; la moindre dynamique des recettes ne permettant pas de compenser les effets de l'inflation.

Pour les EPCI, une stabilité potentielle au regard d'une moindre exposition aux prix de l'énergie.

Les départements

En 2022, les Départements ont connu une croissance de TVA mais également des DMTO, certains l'ayant même mis en réserve. Cumulée à une légère rétractation de leurs dépenses de RSA, les Départements ont globalement connu une amélioration de leur marge financière également

Pour 2023, un ralentissement de la croissance des recettes (dynamique des DMTO en baisse) provoquant une résorption de l'épargne brute (-3,1%).

Les régions

En 2022, une inflation comparativement moins subie (dépenses en grande partie constituées de dépenses d'intervention : 3,1% de croissance de dépenses de fonctionnement en 2022 contre 3,4% en 2021). Avec la croissance de la TVA, l'épargne brute a crû de plus de 8% en 2022 (néanmoins toujours en-dessous de son niveau 2019)

Pour 2023, un ralentissement de la croissance des recettes de TVA, qui devrait susciter une plus grande fragilisation de la situation (-1,7% d'épargne brute).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Berser
Levrault

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

Les principales mesures de loi de finances 2024 en faveur des communes

Les concours financiers de l'Etat

La DGF et son évolution : une hausse qui se poursuit

L'enveloppe de DGF est fixée à 27 milliards d'euros pour 2024, soit une hausse en 2024 –et pour la deuxième année consécutive – de 320 millions d'euros (à périmètre constant).

L'abondement de 320 M€ de la DGF concerne avant tout la DSR et la DSU.

Notons que 60% de la hausse de la DSR est affectée à la part péréquation et 30% à la DSR Bourg Centre.

De manière complémentaire, le financement de l'augmentation de ces dotations passe par l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui devrait donc demeurer relativement stable voire baisser pour les communes les plus riches.

**L'écrêtement permet de financer la hausse des dotations liée à l'augmentation de la population (+ 31,6 millions d'euros) et la variation des préciputs sur la DGF (+ 0,45 millions d'euros), les 10 millions de hausse de DSU décidée par le CFL ainsi que + 60 millions d'euros, financés, par minoration de la part compensant la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle des EPCI..*

	Financé par l'Etat	Financé par le bloc communal
DSR :	Abondement : +150 M€	*Ecrêtement : + 25,2 M€ sur la dotation forfaitaire
DSU :	Abondement : +140 M€	
DI* :	Abondement : +30 M€	*Ecrêtement : 60 M€ + 16,9 M€ sur la part CPS des EPCI
	Total : + 320 M€ (à périmètre constant)	Total : + 102,1 M€*

Les concours financiers de l'Etat

Autres dispositifs

En synthèse

Pérennisation et renforcement du fonds vert à hauteur de 2,1 mds en 2024

Créé par la loi de finances pour 2023 et doté de 2 Md€ destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique (hors prêts verts), le fonds vert est renforcé par la loi de finances 2024.

Suite au décret du 22 février 2024 qui donne le détail des 10 Mds€ d'économies, le « Fonds vert », est diminué de 500 M€, dont 430 M€ dès 2024, passant de 2,5 mds€ à 2,1 mds€

En synthèse

Assouplissement des règles de lien entre les taux

L'article 151 introduit la possibilité d'augmenter, sans lien avec le foncier, le taux de THRS, si le taux pratiqué est inférieur à 75% d'une moyenne constatée en N-1, sans dépasser cette moyenne et sans que la hausse puisse être supérieure à 5% de ce plafond.

Les autres mesures concernant les communes

L'introduction d'un pilotage financier vert

En synthèse

Le budget vert : une nouvelle obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants à compter de l'exercice 2024

Une annexe au compte administratif (ou CFU) à compter de l'exercice 2024 – « **Impact du budget pour la transition écologique** »

- Un document budgétaire présentant l'impact environnemental des dépenses d'investissement, pour leurs contributions négatives ou positives à tout ou partie des objectifs de transition écologique du pays
- **Des modalités d'application à préciser par décret**
- Un bilan à présenter au Parlement pour octobre 2026

Les autres mesures concernant les communes

L'introduction d'un pilotage financier vert

En synthèse

La dette verte : une nouvelle possibilité pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants à compter de l'exercice 2024

Une annexe facultative au compte administratif (ou CFU) à compter de l'exercice 2024 – « **Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique** »

- Un état qui a pour vocation de présenter l'évolution de la dette portée au titre de la couverture de dépenses d'investissement concourant à des objectifs environnementaux
- **Des modalités d'application à préciser par décret, notamment le champ d'application des dépenses d'investissement.**

En perspective : un renforcement de l'incitation à une évolution des pratiques concernant la gestion des investissements et des emprunts afférents (affectation et destination des emprunts)

Les autres mesures concernant les communes

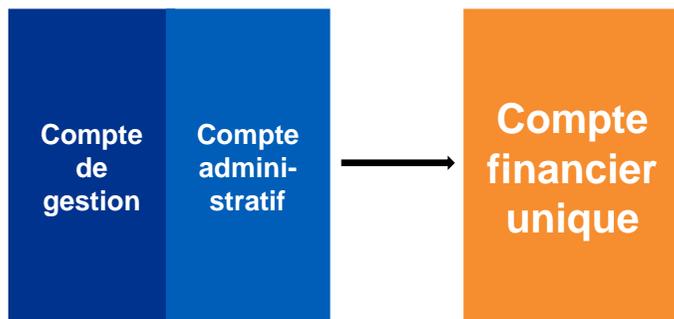
La généralisation du Compte Financier Unique

En synthèse

Une généralisation pour l'ensemble du secteur public local, avec une obligation d'adoption au plus tard au titre de l'exercice 2026 (dans ce cadre, vote du premier CFU en 2027).

Une adoption dès à présent définitive pour les collectivités expérimentatrices

Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les SDIS, les CDG de la fonction publique territoriale, le CNFPT et les ASA adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.



Ce qui n'évolue pas

- Le **contrôle** du comptable public
- Les régimes de **responsabilité juridique** de l'ordonnateur et du comptable (*cf ordonnance mars 2022*)

Ce qui évolue

- Une plus grande **coopération** de l'ordonnateur et du comptable public (ex : fiabilisation des données)

Les autres mesures concernant les communes

Autres dispositifs

En synthèse

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)

Destiné à soutenir financièrement les communes et les interco. compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) conclu avec les différents partenaires locaux impliqués et, d'autre part, à une organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées ou huit demi-journées comprenant cinq matinées, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1 262 communes

Le FSDAP est supprimé à compter de la rentrée scolaire 2025.

En synthèse

Réintégration des dépenses d'aménagements de terrain (compte 212) dans l'assiette automatisée de FCTVA

La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA n'intégrait pas dans son assiette initiale le compte d'aménagements de terrain, pourtant régulièrement mobilisé par les collectivités, notamment dans le cadre de dépenses relatives à la compétence GEMAPI ou encore de l'atteindre des objectifs du ZAN.

Suite aux demandes des collectivités et des acteurs spécialisés (France Dignes), le compte 212 est réintégré dans l'assiette automatisée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres mesures concernant les communes

Autres dispositifs

Maintien et évolution de l'amortisseur électricité

Décret 30 décembre 2023

Poursuite du dispositif pour les consommateurs finaux non domestiques éligibles (dont les communes).

Rappels :

- Dispositif institué le 01/01/23 pour faire face à la hausse des prix de l'énergie (devait s'éteindre initialement au 31 décembre 2023), Plafonnement des prix (hors taxe et hors tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité)
- Prise en charge par l'Etat de l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 euros/MWh (soit 0,18 euro/kWh) sur 50 % des volumes d'électricité consommés ; avec un plafond à 320 euros/MWh.

Décret :

- **Prolongation en 2024 avec des conditions d'application revues**
- Objectif affiché : mieux protéger les contrats à prix haut signés avant le 30/06/23 et encore en vigueur en 2024,
- **Evolution :**
 - Une aide qui se déclenche au-delà de 250 euros/MWh, au lieu de 180 euros/MWh,
 - Au-delà de ce seuil, la facture d'électricité est couverte à hauteur de 75 % (contre 50% en 2023),
 - Il n'y a plus de plafond si le prix de l'électricité dépasse 500 euros/MWh.
- **Sauf s'ils ont déjà communiqué cette attestation en 2023**, les collectivités territoriales et leurs groupements bénéficiaires devront communiquer, **au plus tard le 31 mars 2024**, à leur fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur, conforme au modèle figurant en annexe du décret, précisant leurs données d'identification et qu'ils appartiennent bien à l'une des catégories de clients éligibles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Berser
Levrault

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

La situation financière de la commune à fin 2023

Analyse de la section de fonctionnement

	CA 2023
Fonctionnement - Dépense	6 793 213,72
011 - Charges à caractère général	2 040 838,55
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 491 892,69
014 - Atténuations de produits	238 236,30
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 111 684,53
65 - Autres charges de gestion courante	423 941,69
66 - Charges financières	474 415,78
67 - Charges exceptionnelles	12 204,18

	CA 2023
Fonctionnement - Recette	7 677 509,27
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	490 256,08
013 - Atténuations de charges	88 382,15
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	511 891,17
73 - Impôts et taxes	4 454 692,98
74 - Dotations, subventions et participations	1 169 735,89
75 - Autres produits de gestion courante	314 072,90
76 - Produits financiers	524 038,97
77 - Produits exceptionnels	124 439,13

Le résultat de l'exercice hors report en fonctionnement (490 K€) est de l'ordre de **+ 394 k€** .

La situation financière de la commune à fin 2023

Analyse des SIG 2022/2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

Une situation financière qui s'améliore mais reste faible en raison du poids prépondérant de la dette existante de la commune

SIG	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2022/2023
RECETTES DE GESTION (a)	6 315 403	6 538 775	3,5%	223 372
Produits des services (R70)	580 689	511 891	-11,8%	-68 798
Impôts et taxes (R73)	4 195 096	4 454 693	6,2%	259 597
Dotations et participations (R74)	928 041	1 169 736	26,0%	241 695
Autres produits (R75)	505 324	314 073	-37,8%	-191 251
Atténuation de charges (R013)	106 253	88 315	-16,9%	-17 938
DÉPENSES DE GESTION (b)	5 264 483	5 194 909	-1,3%	-69 574
Charges à caractère général (D011)	2 098 977	2 040 839	-2,8%	-58 138
Dépenses de personnel (D012)	2 392 794	2 491 893	4,1%	99 099
Atténuation produits (D014)	310 102	238 236	-23,2%	-71 866
Autres charges courantes (D65)	462 610	423 942	-8,4%	-38 668
ÉPARGNE DE GESTION (c) = (a) – (b)	1 050 920	1 343 866	27,9%	292 946
Charges financières (D66) (d)	552 490	474 416	-14,1%	-78 074
Produits financiers (R76) (e)	492 845	524 039	6,3%	31 194
Produits exceptionnels (R77 hors 775) (f)	61 327	4 139	-93,3%	-57 188
Charges exceptionnelles (D67) (g)	6 032	12 204	102,3%	6 172
EPARGNE BRUTE (h) = (c)-(d)+(e)+(f)-(g)	1 046 570	1 385 424	32,4%	338 787
Amortissement du capital de la dette (i)	1 379 392	961 941	-30,3%	-417 451
ÉPARGNE NETTE (CAF nette) (f) = (j) – (i)	-332 822	423 483	-227,2%	756 238

Taux d'épargne de gestion	15,3%	18,7%	-	-
Taux d'épargne nette	-	5,9%	-	-

Stock de la dette au 31/12 de l'année	15 286 787	14 324 846	-6,3%	-961 941
Capacité de désendettement (en années de CAF brute)	14,6	10,3	-29,2%	-
Taux d'endettement	223%	199%	-	-

Analyse des SIG 2022/2023 (retraités des IRA)

La commune a lissé les indemnités de remboursement anticipé (IRA) lié aux renégociations des emprunts structures. Cette dépense constitue une charge de 456 K€ qui apparaît dans les opérations d'ordre. Il s'agit pour autant d'une charge de fonctionnement à financer grâce notamment au fonds de soutien, elle a donc été réintégrée dans les ratios financiers pour une meilleure lisibilité, d'autant que son extinction est décalée dans le temps par rapport au fonds de soutien.

SIG	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2022/2023
RECETTES DE GESTION (a)	6 315 403	6 538 775	3,5%	223 372
Produits des services (R70)	580 689	511 891	-11,8%	-68 798
Impôts et taxes (R73)	4 195 096	4 454 693	6,2%	259 597
Dotations et participations (R74)	928 041	1 169 736	26,0%	241 695
Autres produits (R75)	505 324	314 073	-37,8%	-191 251
Atténuation de charges (R013)	106 253	88 315	-16,9%	-17 938
DÉPENSES DE GESTION (b)	5 264 483	5 194 909	-1,3%	-69 574
Charges à caractère général (D011)	2 098 977	2 040 839	-2,8%	-58 138
Dépenses de personnel (D012)	2 392 794	2 491 893	4,1%	99 099
Atténuation produits (D014)	310 102	238 236	-23,2%	-71 866
Autres charges courantes (D65)	462 610	423 942	-8,4%	-38 668
ÉPARGNE DE GESTION (c) = (a) – (b)	1 050 920	1 343 866	27,9%	292 946
Charges financières (D66) (d)	552 490	474 416	-14,1%	-78 074
Produits financiers (R76) (e)	492 845	524 039	6,3%	31 194
Produits exceptionnels (R77 hors 775) (f)	61 327	4 139	-93,3%	-57 188
Charges exceptionnelles (D67) (g)	461 914	468 086	1,3%	6 172
EPARGNE BRUTE (h) = (c)-(d)+(e)+(f)-(g)	590 688	929 541	57,4%	338 853
Amortissement du capital de la dette (i)	1 379 392	961 941	-30,3%	-417 451
ÉPARGNE NETTE (CAF nette) (f) = (j) = (h)-(i)	-788 704	-32 399	-95,9%	756 305

Taux d'épargne de gestion	15,3%	18,7%	-	-
Taux d'épargne nette	-	-0,5%	-	-

Stock de la dette au 31/12 de l'année	15 286 787	14 324 846	-6,3%	-961 941
Capacité de désendettement (en années de CAF brute)	25,9	15,4	-40,4%	-
Taux d'endettement	223%	199%	-	-

La situation financière de la commune à fin 2023

Analyse des SIG 2022/2023

Ce qu'il faut retenir :

- Entre 2022 et 2023, l'épargne de gestion s'améliore de + 275 k€ du fait de la hausse des recettes de gestion (sous l'impulsion du dynamisme de la fiscalité (+ 258 k€), des recettes des services et des dotations(+ 241 k€) couplée à une relative stabilité des dépenses de fonctionnement. À fin 2023, l'épargne de gestion est de 1 325 k€ représentant 18,5 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui reste correct.
- Dans une tendance analogue à l'épargne de gestion l'épargne brute augmente de 321 k€, s'élevant à 912 k€ à fin 2023. A noter que les pénalités de renégociation de dette n'ont pas été comptabilisées sur 2023 (220 K€) et le seront sur 2024 ce qui améliore facticement les résultats 2023.
- La CAF nette est en amélioration grâce aux renégociations d'emprunt qui ont permis d'amoindrir le capital de la dette à rembourser et permettent d'accroître substantiellement la marge d'autofinancement par rapport à 2022. Toutefois, au 31/12/2023, la situation financière reste dégradée car la commune n'est pas en mesure de rembourser le capital de sa dette existante et de facto, ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour financer ses investissements courants et structurants.
- Le poids de la dette est trop important comparativement aux recettes de la commune. Il est nécessaire que la commune dégage des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement (maitrise ou diminution de ses charges) et/ou par une hausse de la fiscalité,..) afin de permettre à la commune de retrouver une situation financière décente, d'autant qu'à horizon 2029 le fonds de soutien est amené à s'éteindre alors que lissage des IRA et les intérêts classiques continueront de peser sur le fonctionnement.

Analyse de la section d'investissement



	CA 2023
Investissement- Dépense	2 001 887,88
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	707 537,58
041 - Opérations patrimoniales	-
13 - Subventions d'investissement	17 776,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	961 941,18
20 - Immobilisations incorporelles	-
204 Subventions	11 849,76
TOTAL Opérations équipement	166 815,84
21 - Immobilisations corporelles	133 927,38
23 - Immobilisations en cours	2 040,14

	CA 2023
Investissement - Recettes	2 550 230,77
021 - Virement de la section de fonctionnement	-
001-Excédent d'investissement reporté	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 111 684,53
041 - Opérations patrimoniales	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 329 229,71
13 - Subventions d'investissement	109 316,53
16 - Emprunts et dettes assimilées	-

Hors déficit reporté de -707 K€, le résultat d'investissement de l'exercice est de l'ordre de + **1,2 M€ majoritairement constitué de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en investissement pour 1168 K€ (compte 1068 affectation en réserves-chapitre 10).**

On constate que le remboursement du capital de la dette existante représente environ **75% des dépenses d'investissement.**

En 2023, l'effort d'équipement (environ 300 k€) de la commune est faible mais limité par ses marges financières.

Analyse du résultat global de clôture à fin 2023



en K€	
Résultat de fonctionnement 2023	394 039,47
Résultat d'investissement 2023	1 255 880,47
Résultat global d'exercice 2023	1 649 919,94
Résultat reporté de fonctionnement au 01/01/2023	490 256,08
Résultat reporté d'investissement au 01/01/2023	-707 537,58
Résultat global de fonctionnement au 01/01/2023	884 295,55
Résultat global d'investissement au 01/01/2023	548 342,89
Résultat global de clôture à fin 2023 (hors RAR)	1 432 638,44

Le résultat global de clôture s'élève à 1432 k€ au 31/12/2023, représentant 3 mois de dépenses réelles de fonctionnement (ce qui correspond au nombre de mois préconisé par l'Etat).

La possibilité de financer les programmes par les excédents est donc limité.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Berser
Levrault

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

L'endettement de la commune

L'endettement de la commune à fin 2023

La structure de la dette existante de la commune :

Un encours de dette dégradant fortement la situation financière de la commune:

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit intégrer les évolutions et caractéristiques de l'endettement de la commune.

□ Encours de dette

L'encours de dette au 31/12/2022 était de **15,3 M€ (soit 3 701 € par habitant) / 4 129** habitants (Population INSEE 2023).

Au 31/12/2023 l'encours de dette était de 14,3 M€ (soit 3 489 € par habitant).

La capacité de désendettement est de 10,5 années de CAF brute (seuil de prudence à 10 et seuil critique à 12 ans).

La durée de vie résiduelle au 31/12/2024 est de 14 ans.

□ Structure de la dette (appréciation du risque)

La charte de bonne conduite « **Gissler** » prévoit dans l'engagement n°3 (reprise dans la circulaire du 25 juin 2010) la classification des emprunts selon deux indicateurs : indice sous-jacents (de 1 à 6) traduisant la complexité de l'indice et structures des emprunts (de A à F) traduisant le degré de complexité et de dangerosité de la formule de calcul.

En synthèse: Au 1^{er} janvier 2024, la commune a mobilisé 9 prêts de la commune :

La commune dispose de **0 prêt à risque** dans les prêts souscrits par la commune.

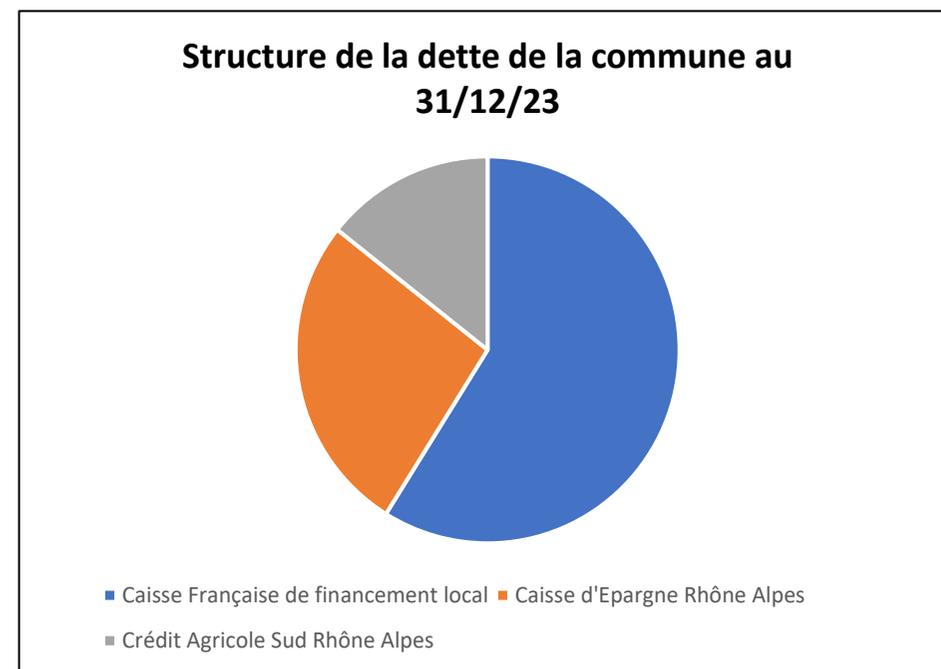
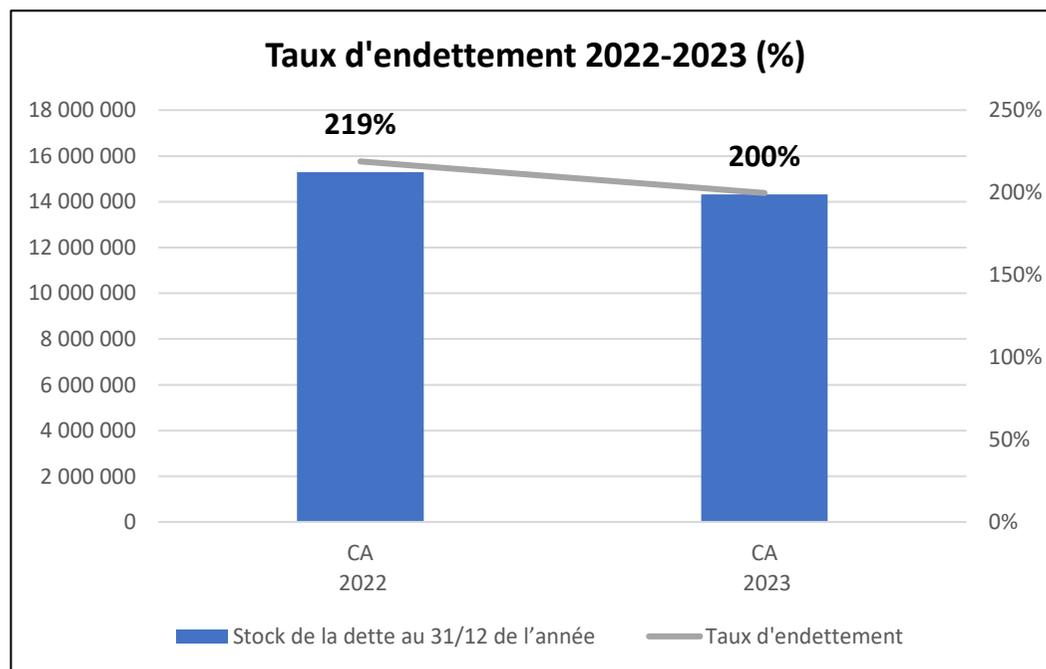
L'ensemble des prêts est classé 1A

L'endettement de la commune à fin 2023



La structure de la dette existante de la commune :

Banque	Objet	CRD au 31/12/23	Répartition	Extinction de la dette
Caisse Française de financement local	Rachat des crédits MON506150	10 145 283,75 €	70%	Après 2033
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	AMC4000708708 Renuméroté	148 384,60 €	1%	31/12/2027
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	A0110588000	162 984,63 €	1%	31/12/2026
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Contrat 8882913	121 057,05 €	1%	31/12/2027
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Contrat A0112024000	148 933,47 €	1%	31/12/2028
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	A0116076	1 878 650,91 €	13%	Après 2033
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	Contrat 9931244	276 769,15 €	2%	Après 2033
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Emprunt 97 référence 90541	1 467 103,79 €	10%	31/12/2033
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	Contrat 90542	155 476,77 €	1%	31/12/2032
-	Total	14 504 644,12 €* 	100%	-

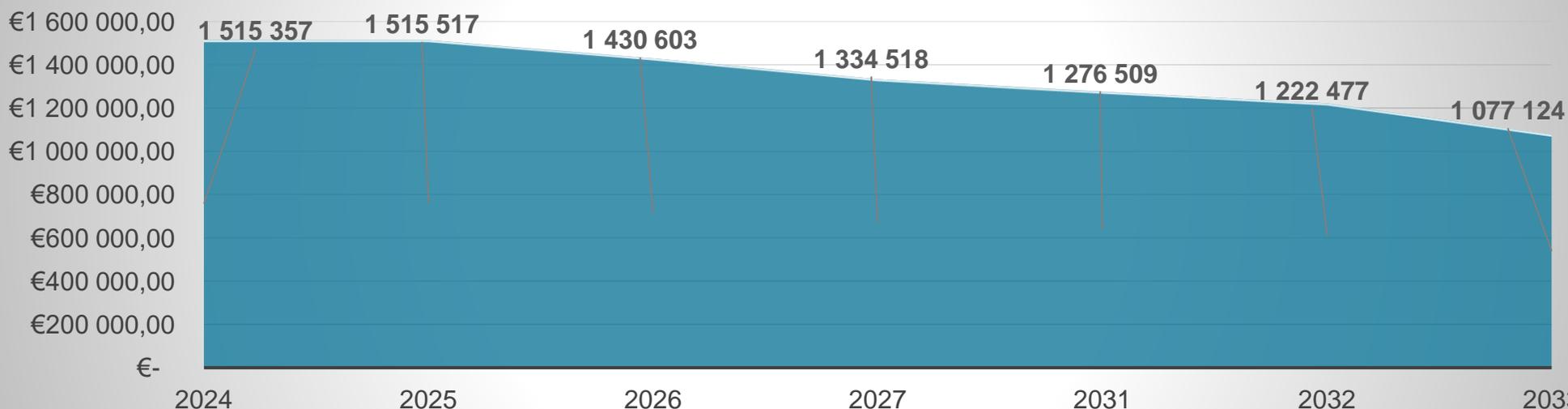


L'endettement de la commune à fin 2023

Remboursement prévisionnel des annuités jusqu'à fin 2033 :

Objet	2024	2025	2026	2027	2031	2032	2033
Rachat des crédits MON506150	892 328,08 €	892 328,08 €	892 328,09 €	892 328,08 €	892 328,12 €	892 328,17 €	892 328,20 €
AMC4000708708 Renuméroté	51 955,20 €	52 209,70 €	53 025,37 €	- €	- €	- €	- €
A0110588000	85 787,99 €	85 787,99 €	- €	- €	- €	- €	- €
Contrat 8882913	41 665,50 €	42 134,12 €	42 626,24 €	- €	- €	- €	- €
Contrat A0112024000	42 718,64 €	42 218,92 €	41 670,31 €	41 118,45 €	- €	- €	- €
A0116076	161 153,93 €	161 090,26 €	161 204,74 €	161 323,23 €	161 840,14 €	162 073,41 €	162 126,53 €
Emprunt 97 référence 90541	193 869,48 €	193 869,47 €	193 869,46 €	193 869,46 €	193 868,90 €	145 406,13 €	- €
Contrat 90542	23 209,35 €	23 209,35 €	23 209,35 €	23 209,34 €	5 802,33 €	- €	- €
Contrat 9931244	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,05 €	22 669,06 €	22 669,05 €
	1 515 357,22 €	1 515 516,94 €	1 430 602,61 €	1 334 517,61 €	1 276 508,54 €	1 222 476,77 €	1 077 123,78 €

Remboursement de l'annuité entre 2024 et 2033



L'endettement de la commune à fin 2023

Focus sur l'évolution des éléments relatifs au fonds de soutien et au lissage des IRA :

Evolution des opérations financières	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Intérêts simulés	462 054	462 359	436 211	406 913	394 452	394 519	394 519	389 226	372 750	328 430
Lissage IRA	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	455 882	0
Aide fonds de soutien	523 961	523 961	523 961	523 961	523 961	31 160	0	0	0	0
Bilan section fct	-393 975	-394 280	-368 132	-338 834	-326 373	-819 242	-850 401	-845 108	-828 633	-328 430

La fin du fonds de soutien à horizon 2029 entraînera une perte de ressources de fonctionnement de l'ordre de 523 K€ alors que le lissage des indemnités de remboursement anticipé continuera de se déployer jusqu'en 2032. **La commune devra donc faire face pendant 4 ans à un poids supplémentaire sur sa section de fonctionnement de l'ordre de 520 K€ soit près de 2 M€ en cumul sur 4 ans qu'il lui conviendra de pouvoir financer.**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

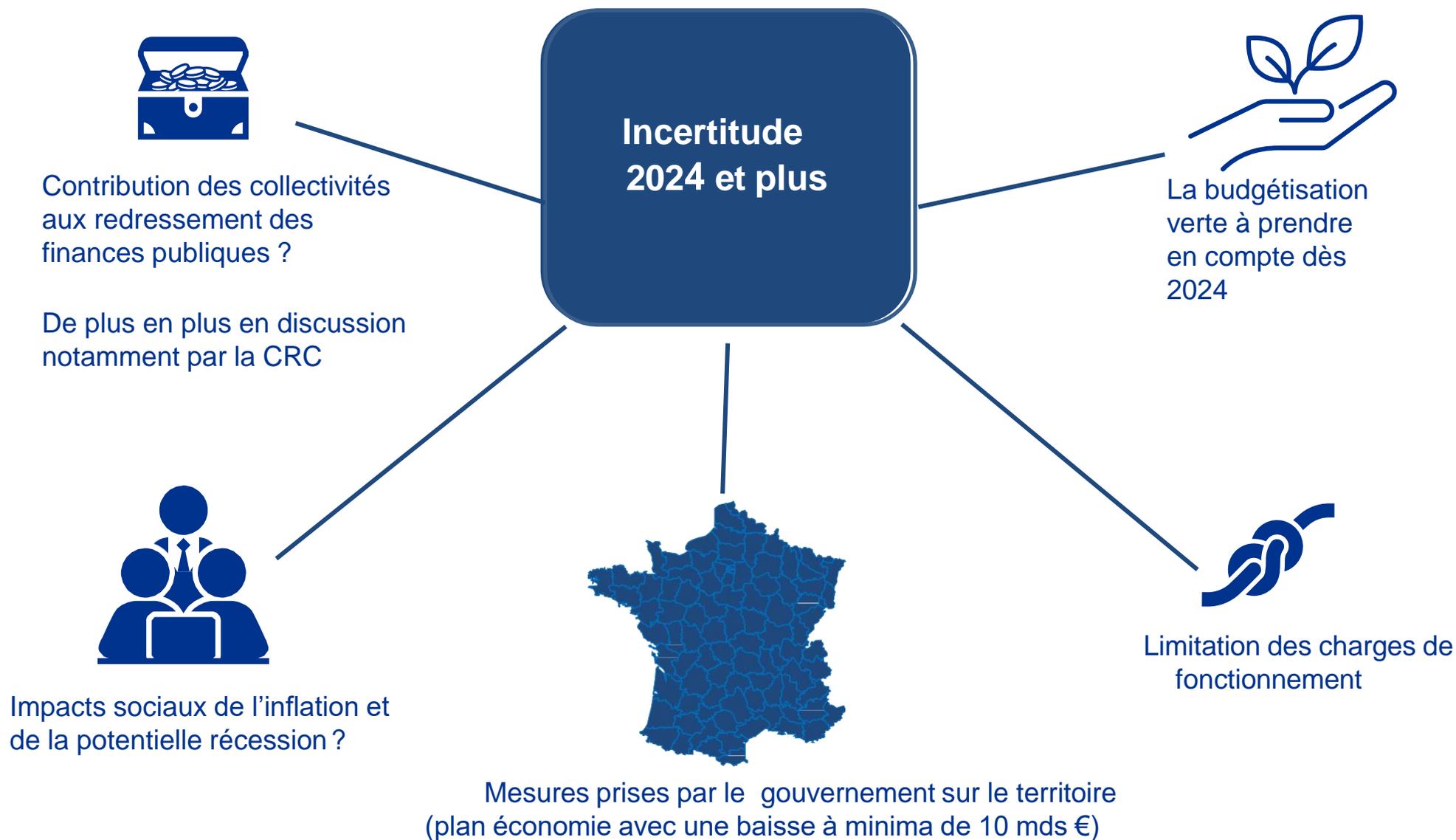
Berser
Levrault

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

Les orientations 2024

Les orientations budgétaires 2024

Le cadrage financier pour 2024



Analyse de la section de fonctionnement



	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fonctionnement - Dépense	7 335 948	6 793 213,72	8 312 782
011 - Charges à caractère général	2 056 256	2 040 838,55	2 316 425
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 529 000	2 491 892,69	2 629 000
014 - Atténuations de produits	261 454	238 236,30	338 691
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	291 958		
023 - Virement à la section d'investissement			887 462
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	992 520	1 111 684,53	995 882
65 - Autres charges de gestion courante	492 950	423 941,69	453 200
66 - Charges financières	695 767	474 415,78	676 122
67 - Charges exceptionnelles	16 043	12 204,18	16 000
Fonctionnement - Recette	7 335 948	7 677 509,27	8 312 782
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	490 256	490 256,08	884 296
013 - Atténuations de charges	114 627	88 382,15	50 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	498 481	511 891,17	492 000
73 - Impôts et taxes	4 362 994	4 454 692,98	4 965 650
74 - Dotations, subventions et participations	1 086 790	1 169 735,89	1 076 878
75 - Autres produits de gestion courante	317 800	314 072,90	320 000
76 - Produits financiers	460 000	524 038,97	523 959
77 - Produits exceptionnels	5 000	124 439,13	-

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Sur les dotations et concours financiers de l'Etat : stabilité par rapport à 2023
- Sur la fiscalité : accroissement proposé de 15% des taux d'imposition afin de rétablir la situation financière structurellement déficitaire.
- La tarification des services publics est stable.
- L'attribution de compensation et la DSC versées par la CCLG sont stables.

En matière de dépenses, les charges de personnel intègrent l'évolution liée aux différentes dispositions votées par le Gouvernement (hausse du point d'indice notamment) ainsi que la couverture de l'ensemble des postes ouverts. La progression des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP (hors reports et virement) est de 6,3% pour partie liée à l'affectation des dépenses imprévues sur ce chapitre suite à la suppression du chapitre correspondant en M57.

Simulation d'une hausse de la fiscalité ménage



- Augmentation proportionnelle de 15%
- Recettes supplémentaires de + 422 k€

10%	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2023	Produit 2024 à taux constants
THRS	2 246 000	14,57%	327 242
TFB	7 615 000	37,35%	2 844 203
TFNB	69 600	110,52%	76 922
			3 248 367



	Bases prévisionnelles 2024	Hypothèse taux 2024	Hypothèse produit 2024 (Hors effet base)	Recettes supplémentaires
TH	2 246 000	16,76%	376 329	49 086
TFB	7 615 000	42,95%	3 270 833	426 630
TFNB	69 600	127,10%	88 460	11 538
			3 735 622	487 255
			487 255	

Impact contribuable

**Exemple 1 : Maison
130m² ancienne
rénovée avec jardin
800 m² proche centre
ville**



FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	1 990	1 990	1 990	1 990		
taux	37,35%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	743	96	99	12		949

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	-	-	-	-	-	
taux	110,52%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	743	96	99	12	0	949
Frais de gestion						33
TOTAL Fiscalité						983

FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	2 066	2 066	2 066	2 066		
taux	42,95%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	887	99	102	12		1 101

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	0	0	0	0	0	
taux	127,10%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	887	99	102	12	0	1 101
Frais de gestion						38
TOTAL fiscalité						1 139

impact 156
% hausse 15,93%

Impact contribuable

Exemple 2 : appartement ancien petite surface

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF



FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	644	644	644	644		
taux	37,35%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	240	31	32	4		307

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	-	-	-	-	-	
taux	110,52%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	240	31	32	4	0	307
Frais de gestion						11
TOTAL Fiscalité						318

FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	668	668	668	668		
taux	42,95%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	287	32	33	4		356

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	0	0	0	0	0	
taux	127,10%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	287	32	33	4	0	356
Frais de gestion						12
TOTAL fiscalité						368

impact 51
% hausse 15,93%

Impact contribuable

**Exemple 3 : Maison
110m² quartier sur les
hauteurs avec jardin
500m²**



FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	3 469	3 469	3 469	3 469		
taux	37,35%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	1 296	167	172	21		1 655

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	-	-	-	-	-	
taux	110,52%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	1 296	167	172	21	0	1 655
Frais de gestion						58
TOTAL Fiscalité						1 713

FB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI		Total
Bases	3 601	3 601	3 601	3 601		
taux	42,95%	4,80%	4,95%	0,60%		
Produit	1 547	173	178	22		1 919

FNB	Communes	CC	TEOM	GEMAPI	Chambre d'agriculture	total
Bases	0	0	0	0	0	
taux	127,10%	3,22%	42,43%	1,52%	16,80%	
Produit	-	-	-	-	-	0

Total	1 547	173	178	22	0	1 919
Frais de gestion						66
TOTAL fiscalité						1 986

impact 273
% hausse 15,93%

Analyse de la section de fonctionnement



	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes de gestion courante	6 380 692	6 538 775	6 904 528
Charges de gestion courante	- 5 339 660	- 5 194 909	5 737 316
Epargne de gestion	1 041 032	1 343 866	1 167 212
Produits financiers	460 000	524 039	523 959
Charges financières	- 695 767	- 474 416	676 122
Produits exceptionnels	5 000	4 139	-
Charges exceptionnelles	- 16 043	- 12 204	16 000
CAF brute	794 222	1 385 424	999 049
Remboursement en capital dette	- 961 941	- 961 941	1 055 000
CAF nette	- 167 719	423 483	55 951

Les orientation budgétaires 2024

Analyse de la section d'investissement

Un volume de dépenses d'équipement de l'ordre de 2115 K€ y compris restes à réaliser de 368 K€.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	48 400	-	7 000
204 Subventions	22 500	11 849,76	15 000
TOTAL Opérations équipement	1 787 665	166 815,84	1 273 315
21 - Immobilisations corporelles	217 938	133 927,38	233 514
23 - Immobilisations en cours	2 041	2 040,14	587 026

Les subventions attendues seraient de 385 K€ dont 112 K€ de restes à réaliser (piscine, tempête Eleanor, Plan Ecole et Abords du musée).

La taxe d'aménagement se monterait à 97 K€ (notification).

Le solde de financement est apporté par l'autofinancement de la section de fonctionnement (virement + amortissements) et par les excédents reportés

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 386 431	1 329 229,71	132 689
10222 - F.C.T.V.A.	187 239	62 073,05	35 000
10226 - Taxe d'aménagement	30 000	97 964,08	97 689
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 169 193	1 169 192,58	
13 - Subventions d'investissement	1 088 446	109 316,53	385 276

Les orientation budgétaires 2024

Analyse de la section d'investissement

Le détail des inscriptions 2024 par opération est le suivant :

13 - Subventions d'investissement	385 276,34
Restes à réaliser	111 966,33
Plan Ecole	70 303,01
Chalet PDC	14 937,00
Route du pas du bœuf	54 274,00
Passerelle	99 200,00
Intempéries	34 596,00

Investissement- Dépense	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	7 000
204 Subventions	15 000
TOTAL Opérations équipement	1 273 315
Opération 10 Aménagement centre ville - AP 1	69 776
Opération 11 plan Ecoles	137 450
Opération 12 Police municipale	1 600
Opération 13 Route du Chaney	150 000
Opération 14 Eglise	9 829
Opération 15 Cimetière	15 000
Opération 18 Passerelle Breda	327 632
Opération 19 ERP	21 000
Opération 20 Mise en conformité restaurant scolaire	1 401
Opération 21 Hôtel de ville	50 000
Opération 22 Pleiade	17 347
Opération 23 Réfection réseaux Eaux pluviales - AP 2	337 280
Opération 24 Réfection de voirie - AP 3	50 000
Opération 25 Modernisation Eclairage public - AP 4	60 000
Opération 26 Vidéoprotection - AP 5	25 000
21 - Immobilisations corporelles	233 514
23 - Immobilisations en cours	587 026

Focus sur l'endettement 2024



Objet	Montant initial	CRD au 1er janvier 2024	Amortissement 2024	Intérêts 2024	CRD au 31 décembre 2024
Rachat des crédits MON506150	10 560 473,49 €	10 145 283,75 €	569 500,33 €	322 827,75 €	9 575 783,42 €
AMC4000708708 Renuméroté	750 000,00 €	148 384,60 €	47 596,25 €	4 358,95 €	100 788,35 €
A0110588000	1 000 000,00 €	162 984,63 €	80 087,87 €	5 700,12 €	82 896,76 €
Contrat 8882913	500 000,00 €	121 057,05 €	39 007,09 €	2 658,41 €	82 049,96 €
Contrat A0112024000	467 000,00 €	148 933,47 €	35 334,64 €	7 384,00 €	113 598,83 €
A0116076	2 547 907,56 €	1 878 650,91 €	97 361,21 €	63 792,72 €	1 781 289,70 €
Emprunt 97 référence 90541	2 462 516,00 €	1 467 103,79 €	146 923,42 €	46 946,06 €	1 320 180,37 €
Contrat 90542	297 083,59 €	155 476,77 €	20 026,68 €	3 182,67 €	135 450,09 €
Contrat 9931244	375 000,00 €	276 769,15 €	17 465,79 €	5 203,26 €	259 303,36 €
Total	18 959 980,64 €	14 504 644,12 €	1 053 303,28 €	462 053,94 €	13 451 340,84 €

On constate qu'il n'y a pas d'extinction de prêts en 2024.

Les orientations budgétaires 2024

Analyse de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 038-213800063-20240402-DELIB07_2024-BF

Compte tenu des enjeux d'équilibre de la section de fonctionnement qui vont se poser sur les prochaines années, et dans la mesure où la section d'investissement 2023 termine en excédent et ne nécessite donc pas de besoin de couverture, il serait proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la clôture 2023 en section de fonctionnement 2024.